



ENSEMBLE A SERS

BULLETIN D'INFORMATION COMMUNAL

F E V R I E R 2 0 2 2

SOMMAIRE :

Page 1
Edito

Pages 2 à 6
Synthèses, Délibérations

Pages 8 à 13
Vie Municipale

Pages 14 à 19
Vie des associations

Page 20
Informations diverses

Responsable de Publication

M. Roland VEAUX

Commission de rédaction

Mme Christiane DUTEIL
M. Patrick MAGNON
M. Patrick ANDRIEUX
M. Lionel MAHERAULT

Horaires d'ouverture de la MAIRIE

LUNDI
MARDI
MERCREDI
VENDREDI

9h00 à 13h00

JEUDI

13h30 à 17h30

MAIRIE DE SERS 16410
Tél. : 05.45.24.91.10
Fax : 05.45.24.03.32

Courriel :
mairie.sers16@wanadoo.fr

Bulletin imprimé par nos soins
Dépôt légal N° 40/ 2002-LI

Numéro 21 / 2022
« Ensemble à Sers »

Le Mot du Maire

2022

En l'absence de cérémonie des vœux annulée une nouvelle fois en raison de la situation sanitaire, je profite de ces lignes pour vous souhaiter une bonne année 2022, en espérant la fin de cette pandémie.

Quels sont les projets pour cette nouvelle année ?

Il s'agit essentiellement de poursuivre les projets engagés : plaine de jeux sur le champ de foire, réhabilitation du bâtiment URAMEL, phase 2 du bourg.

Deux nouveaux projets viennent se greffer sur ces lieux : l'implantation d'une épicerie automatique, ainsi qu'une laverie. Ils devraient se concrétiser au cours de l'année.

L'étude technique des travaux à entreprendre à l'église a été confiée, à la demande des autorités, à un cabinet d'architecte. Nous en attendons les conclusions. L'extension du cimetière est à l'étude.

Des travaux de voirie seront examinés dans le cadre du budget 2022.

Il reste également des toitures à remanier (annexes de l'école).

L'ancien bar fait l'objet de nombreuses visites sans proposition de reprise sérieuse à ce jour.

Le nouveau quartier du Reclos est toujours soumis à des enquêtes environnementales. A cet effet, Madame la Sous-Préfète ainsi que des responsables de la DREAL (direction régionale de l'environnement et du logement) effectueront des visites de la commune au cours du mois de février.

La Commune de SERS reste très attractive : de nombreux permis de construire sont déposés.

Les ventes de biens se font très rapidement. A ce sujet, j'invite les nouveaux habitants à se faire connaître en Mairie. Cette démarche n'est pas obligatoire mais peut se révéler utile

Bonne année 2022

Votre Maire

Roland VEAUX

Séances

Du

06/07

07/09

02/11

Et

14/12

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 6 Juillet 2021

L'an deux mil vingt et un le six juillet à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Roland VEAUX, Maire.

ORDRE DU JOUR :

1 .Achat et vente de parcelles

- Monsieur RAIMONET propose de régulariser par une vente la parcelle faisant usage de parking face à l'ancien bar « Le Commerce ». Le prix proposé est 2000€ pour une superficie de 100m². Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cet achat et mandate Monsieur le Maire pour effectuer les formalités nécessaires.
- Un habitant résidant au lotissement de Fontenelles souhaite acheter une parcelle de terrain jouxtant sa propriété. Après examen et constatant que cet achat empêcherait le libre passage le long de la falaise, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'apporter une réponse négative.

2-Remboursement de facture

Monsieur le Maire propose de rembourser la somme de 27.54€ à Monsieur MAHERAULT Lionel correspondant à l'achat d'une plaque en plexiglas. Accord unanime des membres du Conseil Municipal.

3-Décision modificative

Monsieur le Maire présente la décision modificative suivante, nécessaire afin de mandater deux factures.

compte 2118 op. 1013 : - 6000€

compte 21538 : + 5000€

compte 21318 : + 1000€

Accord unanime des membres.

4-Subvention à une association

Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 490€ au profit de « Sers en fête ». Cette somme correspond à l'achat d'un coffret électrique utilisable pour les manifestations. Ce coffret restera la propriété de la commune. Accord du Conseil Municipal (13 pour, car deux élus ne prennent pas part au vote étant membres de l'association)

5-Mise à disposition

Monsieur MAHERAULT, rappelle que les agents titulaires du SIVOS sont mis à la disposition de la Mairie de SERS durant le repas ou le temps d'attente pour la navette. Il est proposé de reconduire ces mises à disposition comme les années précédentes. Accord unanime.

6-Questions diverses

- *Monsieur le Maire fait état des difficultés pour remplacer Madame VALEZY. Une personne est actuellement en formation.
- * Monsieur MAHERAULT fait un point sur les effectifs et la répartition des élèves pour la rentrée 2021/2022.
- * Monsieur MAHERAULT fait le point sur les évolutions quant à la collecte et au tri.

Synthèses, délibérations et extraits de conseils municipaux

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 7 Septembre 2021

L'an deux mil vingt et un le 07 septembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Roland VEAUX, Maire.

ORDRE DU JOUR :

1 .Achat et vente de parcelles

Monsieur le Maire présente les résultats de l'enquête publique concernant la modification de la voirie à proximité du local URAMEL.

Une seule remarque est enregistrée.

Cette remarque est jugée sans lien direct avec l'objet de la consultation par Monsieur le commissaire enquêteur.

Après discussions, accord unanime des membres du Conseil Municipal concernant les résultats de l'enquête publique afin de procéder à la réalisation des travaux du local URAMEL.

2-Remboursement de facture

Monsieur MAHERAULT, explique la tarification sociale des cantines.

Il s'agit d'une tarification progressive, basée sur le quotient familial calculé par la CAF.

L'état s'engage à verser une aide de 3€ à la collectivité par repas servi au tarif maximal de 1€ pendant une durée de 3 ans.

La commune peut se retirer du dispositif à tout moment.

De plus à l'issue des 3 ans, la convention avec l'Etat pourra être reconduite si l'Etat la maintient ou revenir au système de facturation qui était en vigueur jusqu'à présent.

Les quotients familiaux proposés sont les suivants :

Quotient familial retenu	≤900	901 ≤ QF ≤ 1200	1201 ≤ QF ≤ 1400	≥ 1401
Tarif cantine aidé	0,50€	0.75€	1,00€	2,50€

Après discussions, accord à l'unanimité des membres du conseil municipal.

3-Décision modificative

Le projet de schéma d'assainissement collectif préparé par les services de GrandAngoulême mentionne des extensions possibles du réseau actuel.

La station d'épuration de la commune étant sous -utilisée, il est proposé une extension :

-Route de Charras

-autour de la Mairie – Salle des fêtes

-Rue de la combe bouchard

Le Conseil Municipal prend acte de ces propositions mais souhaite que le lotissement des Fontenelles soit inscrit en première priorité. Les services techniques de GrandAngoulême ayant étudié la possibilité de ce raccordement en liaison avec les travaux réalisés en 2019-2020 notamment avec l'implantation d'une pompe de relevage située Route de Dignac.

En outre la commune envisage l'achat d'une parcelle permettant ce raccordement ainsi que le renforcement du réseau d'eau potable.

Synthèses, délibérations et extraits des conseils municipaux

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 2 Novembre 2021

L'an deux mil vingt et un le 02 Novembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Roland VEAUX, Maire.

ORDRE DU JOUR :

1 . Chemin de randonnée

- A la demande du Conseil Départemental des parcelles de terrain propriété de la commune devraient être classées en chemins ruraux. Ces parcelles se situent aux Bibots, à la Croix de Pabou dans la vallée des Fontenelles ainsi qu'au chemin de la Brande.

Accord unanime du Conseil pour procéder à cette démarche.

2-Totems pour le Roc de Sers

Une subvention des Fonds Européens (Leader) nous est accordée pour un montant de 6 864.80€. Le reste à charge pour la commune sur cette base est de 1 716.20€.

Accord unanime du Conseil Municipal pour délibérer en ce sens.

3-Sapin de Noël

Il est proposé de verser une subvention de 18€ au profit de l'association des Parents d'Elèves pour la fourniture d'un sapin à l'occasion de Noël 2020.

Accord unanime des membres.

4-Personnel

- Monsieur le Maire propose d'accorder une gratification à une stagiaire qui a effectué une période de 3 semaines notamment au restaurant scolaire. Accord unanime.
- Monsieur le Maire propose le versement de prime de fin d'année au personnel non titulaire. Les primes seront calculées en fonction du temps de travail hebdomadaire. Accord unanime.
- Monsieur MAHERAULT présente la convention de participation pour les risques Santé et Prévoyance.

Prévoyance : convention avec la TERRITORIA MUTUELLE. Différents choix de remboursement sont possibles. Le choix N°3 (la collectivité choisit d'assurer le régime indemnitaire pour l'ensemble de ses agents pendant les périodes de demi-traitement et pendant les périodes de plein-traitement pour les congés de CLM,CLD et CGM à hauteur de 95%) est adopté à l'unanimité avec une participation financière de 25 € par agent avec une variation en fonction du temps de travail.

Santé : Pas de convention signée cependant une participation de 15€ avec une variation en fonction du temps de travail sera accordée à chaque agent ayant souscrit un contrat individuel labellisé.

- Monsieur MAHERAULT présente la convention "Santé, hygiène et sécurité au travail". Il s'agit d'une nouvelle convention applicable au 01/01/2022.

Cette convention qui permet d'adhérer à la carte avec une tarification qui est fixée selon un taux appliqué à la masse salariale N-1 en prenant en compte toutes les obligations légales et les nouveaux textes parus.

Médecine du travail: Surveillance et suivi des conditions d'hygiène et de santé => 0.34%

Fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité : L'obligation d'avoir un agent formé pour assurer la fonction d'inspection dans le domaine santé de la santé et de la sécurité assuré par un agent au CDG => 0.03 %

Conseil en hygiène et sécurité: Accompagnement de la collectivité => 0.02 %

Dispositif de signalement: Plateforme seule => 0.01% _ Fonction de référent externalisée => 0.03 %

Adopté à l'unanimité pour la totalité de l'offre

5-Questions diverses

- Monsieur le Maire a constaté le bon travail réalisé au cimetière quant au tri. Après un large débat il s'avère indispensable de revoir la gestion du cimetière afin d'anticiper le manque de place. La reprise de certaines tombes devra être étudiée, de même que l'agrandissement éventuel. Monsieur le Maire prendra contact avec un propriétaire riverain. Une commission cimetière associant des citoyens sera créée
- Ecole : Une séance de cinéma sera offerte aux élèves de l'école de SERS le 14 Décembre.
- Plan de sauvegarde : Monsieur Jean-Luc MICHEL, Adjoint remet à chaque conseiller le projet concernant ce document qu'il convient de compléter avant un prochain examen au Conseil municipal et envoi à la Préfecture. Monsieur le Maire félicite Monsieur MICHEL pour la qualité de son travail.

COMPTE RENDU DE LA REUNION **DU CONSEIL MUNICIPAL du 14 Décembre 2021**

L'an deux mil vingt et un le 14 Décembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Roland VEAUX, Maire.

ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant une avance règlementaire concernant l'investissement avant le vote du budget 2022. Accord unanime du Conseil Municipal.

1 . Intervention de Madame H... (Bar)

Une candidate à la reprise du Bar Restaurant expose son projet. De nombreuses questions lui sont posées. Le projet ne semblant pas suffisamment complet et élaboré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, invite la postulante à revoir son projet. En l'état actuel, un avis défavorable est exprimé.

2-Achat de terrain

Monsieur le Maire rappelle la proposition d'acheter une parcelle face à l'ancien bar à Monsieur RAIMONET. Cette parcelle de 99m² est cadastrée désormais sous le numéro A1679. A l'unanimité le Conseil Municipal accepte cet achat et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la concrétisation.

3-Bâtiment Uramel : choix des entreprises

Monsieur DOBY fait état de la consultation des entreprises qui a été effectuée selon les règles des Marchés Publics. Après l'ouverture des plis, il a effectué le travail de contrôle et a obtenu les précisions nécessaires. Il propose de retenir : pour le lot 1 l'entreprise CHARRIERE (Vouzan) et pour le lot 2 l'entreprise Verrespace (Champniers).
Le Conseil Municipal, à l'unanimité entérine ces choix.

4-Cimetière

A la suite d'une précédente réunion, Monsieur DOBY présente un plan d'agrandissement du cimetière sur une parcelle appartenant à la commune. A l'unanimité les conseillers approuvent ce projet qui sera inclus dans le budget 2022.

5-Plan communal de sauvegarde

Monsieur MICHEL demande aux retardataires de fournir les renseignements permettant de finaliser le PCS.

6-Prix du chauffage et tarifs de la salle des fêtes

- Monsieur MAHERAULT rappelle que le prix du kWh n'a pas été revu depuis plusieurs années en ce qui concerne le chauffage des appartements appartenant à la commune. Après discussions, il est proposé de fixer le prix du kWh à 0.090€. Accord unanime.
- Le prix de la location de la salle des fêtes est revu selon le tableau ci-dessous : accord unanime. (Tarifs en vigueur à compter du 01/01/2022).

<u>Pour les habitants de la commune</u>		HIVER Du 1 ^{er} octobre au 30 avril
<u>Les deux salles</u>		
1 jour	85 €	105 €
Le week-end	125 €	145 €
<u>Grande Salle</u>	55 €	65 €
1 jour	85 €	105 €
Le week-end		
	55 €	55 €
<u>Cuisine</u> 1 ou 2 jours		
<u>Petite salle</u>	45 €	55 €
1 jour	65 €	85 €
Le week-end		

<u>Pour les personnes et associations hors commune</u>	ETE Du 1 ^{er} mai au 30 septembre	HIVER Du 1 ^{er} octobre au 30 avril
<u>Les deux salles</u>		
1 jour	175 €	220 €
Le week-end	260 €	300 €
<u>Grande Salle</u>	110 €	135 €
1 jour	175 €	220 €
Le week-end		
	95 €	95 €
<u>Cuisine</u> 1 ou 2 jours		
<u>Petite salle</u>	90 €	115 €
1 jour	135 €	175 €
Le week-end		

7-Temps de travail des agents

Monsieur le Maire rappelle que la commune de SERS applique la loi c'est-à-dire 35h/semaine. Certains emplois sont annualisés en respectant les 1607 heures annuelles.

8-Bons cadeaux

En raison des conditions sanitaires Monsieur le Maire et Madame DUTEIL, Adjointe aux fêtes et cérémonies, décident de ne pas organiser le repas des seniors. En conséquence, comme en 2021 un bon d'achat de 12€ sera offert à chaque serois de plus de 62 ans. Une convention sera signée entre les commerçants et la Mairie à ce sujet.

9-Investissement 2022

Monsieur le Maire propose de pouvoir bénéficier de la possibilité d'avancer 25% des crédits d'investissement de 2021 au profit de 2022 afin de pouvoir mandater certaines factures avant le vote du BP 2022 soit :

- 19845€ à l'opération 1013 (Uramel)
- 16465€ au chapitre 21

10-Questions diverses

- Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 46€ à l'Association des Parents d'Élèves pour la fourniture des sapins de Noël. Accord unanime.
- L'Association ROC 'N RUN sollicite une subvention de 500€. Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal s'est prononcé pour une subvention de 300€ en 2020.

TRAVAUX AU PARC ET AU ROND POINT (Rte de Dignac)

Depuis 2017, la SPL SEMEA gère le service de l'eau potable des communes de la Vallée de l'Echelle.

A ce titre, elle est chargée du renouvellement des canalisations et des branchements associés.

Afin d'accéder facilement aux compteurs sans nécessiter la présence de l'abonné (relevé des compteurs d'eau et autres interventions), lors d'une opération de renouvellement de canalisation, les regards de comptage sont systématiquement ramenés sur le domaine public.

En 2021, sur la commune de Sers, des travaux ont été réalisés au Parc et sur la route de Dignac dans le bourg.



Le COVID et la Vie Municipale

Face à cette nouvelle pandémie, les manifestations sont annulées.

La cérémonie des vœux n'a pas eu lieu.

Le repas des seniors est supprimé. Comme l'an dernier, en échange un bon d'achat chez nos commerçants a été distribué ces jours derniers.

Nous regrettons bien évidemment toutes ces annulations en espérant un retour à une vie « normale ».

Bonne Année 2022 toutefois

Le Maire

Cérémonie du 11 novembre avec les enfants



La cérémonie du 11 novembre s'est déroulée en présence des enfants des écoles de Sers et Vouzan accompagnés des enseignants et des parents d'élèves.

Devant une assistance importante composée d'élus, des représentants des anciens combattants, des porte drapeaux, Monsieur le maire a lu le message dû aux anciens combattants.

Une séquence émouvante, la lecture par les enfants (Zélie, Hugo, Gabrielle, Charlie et Ambre) d'extraits de lettres d'anciens combattants envoyés à leurs familles.

La Marseillaise, reprise par les enfants et l'assistance, a conclu cette cérémonie.

Lionel MAHÉRAULT



LOTISSEMENT LES FONTENELLES

Les services d'urgence (SAMU-POMPIERS...) nous signalent les difficultés à intervenir lorsque les numéros d'habitation ne correspondent pas au dernier adressage.

Il est impératif d'enlever les anciens numéros de lots et d'afficher la nouvelle numérotation

Le lotissement Les Fontenelles est considéré pour de nombreux organismes comme particulièrement bien intégré et bien entretenu.

A ce sujet, j'invite vivement certains propriétaires à procéder à la mise en place d'enduits sur les différents murs en parpaings comme le stipule le Plan local d'urbanisme.

Le Maire



Sers sous VIDÉOPROTECTION



Suite à des cas de vandalisme et d'incivilité à répétition constatés sur la commune, le conseil municipal a décidé d'installer 10 caméras de vidéosurveillance dans certains lieux sensibles comme les commerces, l'école, la chaufferie, la plaine de jeux, la mairie, l'église et la salle des fêtes.

La société ADTI pour un montant de 8 616 € a réalisé l'installation et nous avons obtenu une subvention de 4 000€ de la préfecture dans le cadre du fonds interministériel de prévention de la délinquance.



Au préalable, ce projet a fait l'objet d'une étude en collaboration avec la gendarmerie pour définir les lieux particulièrement exposés.

Un arrêté préfectoral en date du 4 mars 2021 autorise l'installation du système de vidéoprotection qui permet de visionner la voie publique afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes.



Afin de répondre aux exigences de l'arrêté, le public est informé à chaque entrée du bourg de l'existence d'un système de vidéosurveillance.

D'autre part, hormis le cas d'une enquête de flagrant délit, d'une enquête préliminaire ou d'une information judiciaire, les enregistrements seront détruits dans un délai maximum de 15 jours.

Enfin, la lecture des images est réservée à des personnes habilitées au nombre de quatre pour la Commune.



Depuis l'installation de ce dispositif sur la Commune, nous avons déjà transmis des enregistrements à la gendarmerie afin de poursuivre leurs enquêtes.

Le système mis en place est dissuasif et nous constatons au niveau du bourg une baisse des incivilités.

Cependant, en cas de nouvelle incivilité même hors du champ des caméras, nous vous incitons à informer la Commune dans les meilleurs délais et surtout à systématiquement porter plainte auprès de la gendarmerie.



Lionel MAHÉRAULT

Vie Municipale

Aménagement d'une plateforme de tri sélectif au cimetière



La Commune a décidé de créer une plateforme de tri sélectif des déchets au cimetière à proximité du point d'eau existant.

Un principe simple composé de plusieurs alvéoles et de différents bacs en fonction de la nature des déchets à trier à savoir :

- un emplacement avec une grille pour tamiser la terre qui peut être réutilisée
- un emplacement dédié aux végétaux qui seront transformés en compost
- un bac pour les papiers, les pots et fleurs en plastique
- un bac destiné à recevoir les petits gravats (pots cassés, cailloux)
- un bac pour le verre

Un aménagement réalisé par les agents de la Commune avec la collaboration d'élus.

Nous bénéficions d'une subvention d'un montant de 500€ accordé par CALITOM en qualité de service public des déchets, accompagnant financièrement les communes charentaises qui effectuent des travaux d'aménagement dans leurs cimetières permettant d'optimiser la gestion des déchets.

Nous comptons sur la compréhension des usagers pour respecter ces consignes de tri afin de participer à la protection de l'environnement.



Lionel MAHÉRAULT

ETAT CIVIL

NAISSANCES

Billie VAGNE GUIOT née le 1er Septembre (Soyaux)

Matylio PERILLAUD né le 7 Décembre (Saint Michel)

Louna GOUNIN née le 22 Janvier (Soyaux)



Bienvenue à ces jeunes Sersois !

DECES

Joël, Dominique DEMAY décédé le 2 Décembre (Saint Michel)



Nous adressons aux familles nos plus vives condoléances



**ELECTIONS PRESIDENTIELLES
ELECTIONS LEGISLATIVES**

**10 ET 24 AVRIL 2022
12 ET 19 JUIN 2022**

Si besoin se faire inscrire d'urgence sur liste électorale jusqu'au 4 mars 2022



LES CONSEQUENCES DE LA CRISE SANITAIRE A L'ECOLE

Depuis le mois de février 2020, la crise sanitaire continue de sévir et nous traversons actuellement une cinquième vague.

Les moyens déployés à l'école sont conséquents pour assurer la protection des enfants dans le respect du protocole sanitaire.

Tout d'abord, l'organisation du temps de travail des agents a été modifiée avec un renfort de personnel indispensable pour maîtriser toutes les consignes ; notamment sur la pause méridienne pour assurer les deux services de la cantine afin de limiter le brassage, le lavage systématique des mains des enfants avant et après chaque repas.

Il convient également d'assurer la surveillance des récréations, le nettoyage et la désinfection des locaux plusieurs fois par jour.

D'autre part, une aération des locaux est réalisée régulièrement et à cet effet, nous avons doté l'école d'un capteur de CO2 mobile.

Cet équipement permet de mesurer la concentration de CO2 afin de déterminer la fréquence d'aération nécessaire sans compter une approche pédagogique pour sensibiliser sur l'importance de l'aération.

Nous avons également profité des vacances scolaires pour contrôler et entretenir les systèmes d'aération et de climatisation.

Enfin, je pilote un projet sur la qualité de l'air à l'école avec la collaboration du conseil en énergie partagé de GrandAngoulême.

Cette démarche est réalisée avec tous les acteurs de l'école (l'équipe pédagogique, les personnels de la cantine, de la garderie et les agents chargés de l'entretien).

Plusieurs séries de mesure, un autodiagnostic et la mise en place d'un plan d'actions sont en cours de réalisation.

Il convient notamment d'étudier :

- l'environnement extérieur de l'école et des activités susceptibles d'être polluantes ;
- le stockage des produits ménagers, des colles et peintures dans des locaux non occupés par les enfants, d'accès sécurisé et pouvant être aéré ;
- l'approvisionnement de produits éco-labellisés ;
- l'aération et la ventilation.

Avec pour objectif d'assurer la qualité de l'air de l'école et obtenir un label.

Une école qui respire, c'est bon pour l'avenir !

Lionel MAHÉRAULT

TRAVAUX DE VOIRIE REALISES EN 2021

En 2021, les travaux de voirie se sont décomposés en 2 phases :

1. ENTRETIEN ET REMISE EN ETAT

- Finition du secteur du Coussadeau, avec remise en état de 1000 m2 sur la voie reliant la Route de Chapitre et le hameau, avec une application d'un double gravillonnage. (1)
 - Reprofilage des fossés sur les points critiques constatés depuis plusieurs années suite aux précipitations plus fortes. Ces travaux ont été faits Route de Chez Léger et sur une partie du chemin de liaison entre ce dernier et la Route des Bibots, point d'évacuation des eaux pluviales vers le fond de la vallée. (2)
 - Une restructuration du pluvial a été également réalisé pour améliorer l'hydraulique du ruisseau.
 - La Route du Ganit dans un point bas. (3)
 - Une partie de la Route de Jean de Sers.
- Rappelons que ces travaux sont importants et souvent la cause de dégradation des chaussées.
Ce sont plus de 700 m2 de fossés repris.
- Reprise ponctuelle à Roche d'une voie fortement dégradée et entraînant des infiltrations latérales. (4)

2. TRAVAUX PREALABLES A L'AMENAGEMENT DU BOURG ET LA RENOVATION DU BÂTIMENT URAMEL

Ces travaux comprennent :

- Réalisation d'un réseau d'eaux pluviales diamètre 300, l'actuel réseau, très ancien, étant vétuste et nécessitant la reprise au préalable à tous travaux de surface.
- La reprise d'une portion de voie entre la partie basse et la partie haute. Place de la bascule (5)
- Travaux d'anticipation en vue de réaliser les aménagements définitifs et notamment la restructuration d'un bâtiment qui devrait démarrer en février pour 6 mois.
- Reprise du parcours VTT sur la plaine de jeux avec les déblais récupérés sur les chantiers.

L'ensemble de ces travaux se sont élevés à

(5)



(2)



(1)



(5)



(1)



(4)



(3)



(2)



JC.DOBY

HALLOWEEN AU COUSSADEAU

Pour Halloween, les enfants du Coussadeau ont eu le plaisir de se rassembler et de partir à la chasse aux bonbons. Comme d'habitude ils ont rempli leurs paniers. Merci pour l'accueil que vous leur avez réservé.

Les parents et voisins ont ensuite partagé le verre de l'amitié autour d'un feu.



Sabine VIGNAUD

BEAUJOLAIS NOUVEAU A SERS

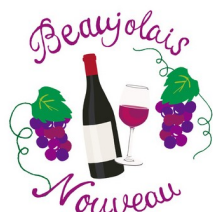


L'association **CourtEchel**, avec le soutien de la mairie et l'aide de Sersoises et de l'association de chasse a pu organiser une soirée "Beaujolais Nouveau".

Le Beaujolais était accompagné de rillettes provenant du boucher charcutier M. MARTINET sur du pain grillé de la boulangerie de M. & Mme ERRE.

Cette soirée a permis de réunir quelques Sersoises et Sersois dans une ambiance conviviale qui s'est terminée tard dans la soirée.

Nous remercions toutes les personnes qui ont participé.



L'équipe de « COURTECHEL »

TELETHON SERS/BOUEX

Cette année encore, l'organisation du téléthon SERS/BOUEX a été gagnante avec le parcours équestre et sa traditionnelle randonnée. (départ de Bouex).

La vente de crêpes à Sers et la collecte de papier ainsi que la tombola ont permis de fédérer les habitants des 2 communes.

Je remercie toutes et tous, et plus particulièrement M. et Mme ERRE pour la tombola, l'association COURTECHEL pour les crêpes et la mairie de SERS pour le prêt de la cuisine.

Votre implication et votre énergie pour cette émission 2021 ont permis de collecter la somme de 1 669 €.



Maurice CREMOUX

REMISE DE BERETS

Plusieurs cérémonies de remises de bérets ont eu SERS pour cadre.

Cette remise est la récompense de tous les efforts fournis, mais elle marque le début d'un parcours exigeant pour ces jeunes engagés.



Le Maire

LE TRAIL ROC'N RUN

1 Trail (départ 9h15) et 1 course nature (départ 9h30) à Sers le 22 mai 2022

Quand je vous parlais l'an passé du projet de course nature sur Sers, j'ajoutais « **en espérant que cette course ne sera pas trop perturbée par la recrudescence de la Covid 19** ». Finalement, cette

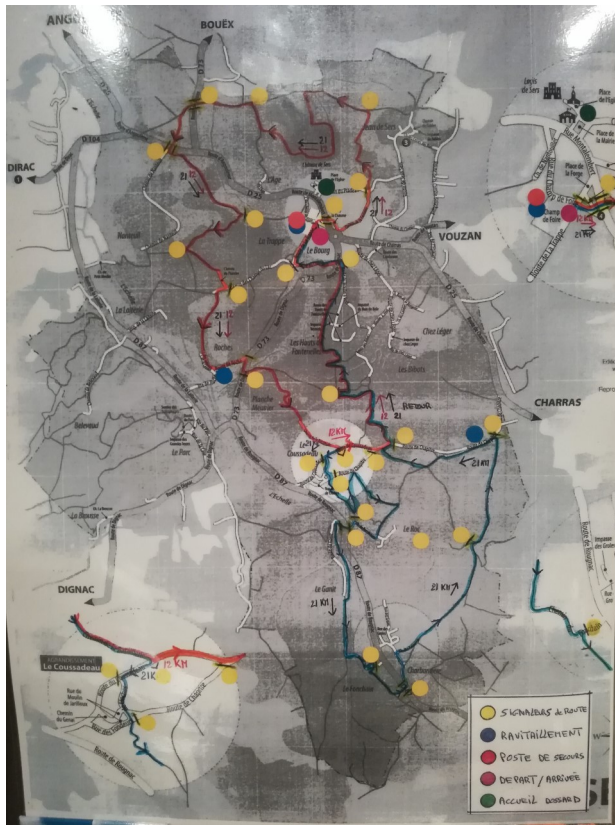
manifestation a été repoussée deux fois, de décembre 2020 à Mai 2021 et maintenant au 22 mai 2022. L'ASLVE section « Roc' N Run » compte bien, cette fois, aller jusqu'au bout.

En espérant...

Franck et Nadia Charrier ont déjà sorti les débroussailleuses, fabriqué les panneaux directionnels, établi les plans des 3 circuits déjà présentés en mairie de Sers.

Annick Andrieux gère l'organisation et Michaël Lafon, malgré son métier prenant, sera là pour suppléer.

Mais ils auront besoin de vous, tous ceux qui voudront bien se déguiser en gilet jaune et se rendre vers 8h30 le dimanche 22 mai 2022, soit sur un poste de ravitaillement, soit au poste de commissaire qu'on leur aura attribué sur l'un des 2 circuits : le trail court de 21km ou la course nature de 12 km.



Merci à toutes les personnes, qui souhaitent s'impliquer dans l'organisation de ce 1er trail, de se faire connaître.

Si vous contactez Franck Charrier au 06 70 10 36 67 ou sur charrier.franck@orange.fr pour lui dire que vous êtes partant en lui laissant le numéro de votre téléphone portable, il vous rappellera en temps voulu pour vous convoquer à la réunion de préparation. Vous savez, celle où, devant un verre, on vous montre la carte des 2 circuits et où on vous indique votre poste (si vous n'avez pas repéré le lieu exact, on vous y accompagne sur place mais, après, on compte sur vous. On n'aura pas le temps de vous remplacer au dernier moment). Cette manifestation est inscrite au programme de la FFA et oblige les coureurs de présenter une licence Athlé-compétition, Athlé-Entreprise, Athlé-Running ou du « Pass- j'aime-courir » et complété par un médecin. Le retrait des dossards se fera la veille de 10h à 12h et de 14h à 17h ou le 22 mai de 7h45 à 8h45. La remise des prix se fera dans la salle des fêtes. Les inscriptions se font sur le site internet : www.rocrun2022.ikinoa.com

Coureurs et bénévoles de Sers et alentours, la section Roc'n Run compte sur vous.

J'ai hâte de revivre ça !

Patrick Andrieux



REPRISE DE L'ASSOCIATION PART'ÂGE

Après 19 mois de sommeil contraint, l'association PART'ÂGE a repris ses activités le lundi 11 octobre.

Et c'est munies du pass sanitaire que nous nous sommes retrouvées avec beaucoup de plaisir et pleines de courage pour vérifier si notre mémoire était toujours aussi bonne.

L'association voit ses adhérentes augmenter à chaque séance. Elles viennent beaucoup de communes voisines, parfois même de plusieurs dizaines de kms de SERS. Je les en remercie vivement.

Je remercie également Jacqueline BESSON pour son investissement dans l'atelier mémoire qu'elle gère de main de maître, sachant motiver ses troupes dès qu'il y a une baisse de régime, mais toujours dans la bonne humeur.

Malheureusement, compte tenu des contraintes sanitaires, nous avons décidé de ne pas faire, cette année encore, le « Poulet Basquaise ».

Néanmoins, nous prévoyons, si toutefois c'est possible, de fêter le 1^{er} Mai avec notre brin d'aillet et sa randonnée à la recherche du muguet.

L'atelier mémoire et les randos que nous organisons sont à la portée de tout le monde et c'est avec plaisir que nous vous accueillons.

Vous pouvez me joindre au 05 45 24 99 79 ou 06 64 38 99 79

Ce lundi 31 janvier 2022, l'Association PART'ÂGE s'est réunie pour son Assemblée Générale annuelle.

Devant le peu d'activités présentées depuis 2 ans, les rapports d'activités et financier ont été approuvés à l'unanimité très rapidement.

A l'issue de l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration s'est réuni pour élire le bureau établi comme suit :

Présidente : Christiane DUTEIL

Vice-présidente : Christiane HAUTHIER

Trésorière : Jacqueline BESSON

Trésorière adjointe : Marie Claude RIGAUDIE

Secrétaire : Monique DEBRAY

Secrétaire adjointe : Micheline DEBAUD

Nous avons clôturé la séance par la dégustation de galettes provenant de chez notre boulanger de Sers.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre **le lundi des semaines impaires de 14h30 à 16h30.**



Christiane DUTEIL

La Vie des Associations

« La vie des associations »

« SERS, une commune qui bouge »

THE HAT COUNTRY DANCE

15 Octobre 2021. L'association sersoise, The Hat Country Dance, m'accueille ce soir dans la salle des fêtes de Sers, à 20h30 entre 2 cours. Je dois montrer mon passe sanitaire et laver mes mains avec le gel hydro alcoolique. Ils sont une trentaine d'adhérents présents, sur la quarantaine d'inscrits. Il y a ceux qui partent après le premier cours et ceux qui arrivent pour le second. La présidente Mugnette Chaduteau, la trésorière Evelyne Terrassier, la secrétaire Laurence Desplat, ainsi que Yves Ré et Thierry Pilain, forment le conseil d'administration. Joelle Bernard, leur animatrice, très pédagogue, est appréciée par ses élèves. Jadis, ils faisaient des démonstrations



dans divers endroits, mais depuis le Covid qui avait interrompu l'année 2020 au bout de 3 séances en Octobre, ils se contentent de cours qui viennent de reprendre le 10 septembre. Si vous êtes intéressés, venez les voir sur place un vendredi ou bien contactez la présidente par courriel: mugnette.chaduteau@orange.fr



Patrick Andrieux

COMpte-REndu DES SAMEDIs DE LA PREHISTOIRE 2021

13 mars un samedi mais sans conférence dans la salle des fêtes, étant donné les restrictions dues au Covid 19. Il était prévu celle de Roberto Machiarelli qui n'est venu qu'en Mai. Cependant les visites commentées ce jour-là, du musée « Préhisto-Sers » et du « Roc de Sers » ont été un succès.

29 mai Roberto Macchiarelli est venu nous parler de « Hominidés, hominins, humains ».

26 juin Geneviève Pinçon nous a commenté la visite de la « Chaire à Calvin » puis a donné une conférence sur ce site et sur celui du « Roc aux sorciers » d'Angles sur Anglin.

24 juillet Christophe Delage nous a commenté la visite de « La Chaise » de Vouthon puis a donné une conférence sur ce site occupé depuis 200 000 ans.

4 septembre Des allemands de Schelklingen (région où a été découverte la statuette aurignacienne de l'homme-lion d'Hohlenstein-stadel, sont venus en bus visiter la « Chaire-à-Calvin », le « Roc de Sers » et notre musée « Préhisto-Sers » et nous ont offert la copie d'une nouvelle statuette aurignacienne découverte en 2008, la vénus de « Hohle Fels ».

16 septembre Bruno Maureille est venu donner sa conférence sur les « incertitudes et les fraudes » qu'on a connues concernant les découvertes de certains fossiles humains.

9 octobre Isabelle Crèveœur nous a parlé de « l'origine et de la diversité de sapiens en Afrique ».

27 octobre, l'association Lithos est venue visiter la « Chaire-à-Calvin », « le Roc de Sers » et le musée « Préhisto-Sers ». Bus de 40 personnes accompagnées par le préhistorien Pascal Raux.

6 novembre Stéphane Calvet nous a parlé des guerres de Vendée : On ne peut pas parler de « génocide » mais plutôt de « guerre civile ».

Malgré les restrictions dues au Covid, ce sont plus de 700 personnes qui sont venues assister, cette année, aux samedis de la préhistoire à Sers. Le prochain samedi sera organisé le 19 mars 2022, avec Vincenzo Céluberti qui viendra, pour la seconde fois, de Tautavel, nous parler, cette fois, de l'île de Pâques. Le 23 avril 2022 Christophe Petit nous expliquera comment Homo a bouleversé son environnement, avec preuves archéologiques à l'appui et le 14 mai, Patrick Paillet nous commentera la grotte ornée de Font-de-Gaume.

Patrick Andrieux

SERS SAMEDI
19 Mars 2022
Les Samedis de la préhistoire

14H30 Visite:
3 € Adultes

SERS 588 rue Montalembert
VISITE COMMENTÉE du PREHISTO - SERS
puis DÉPART en voiture pour LE ROC de SERS

 Vincenzo celuberti
Archéologue préhistorien.
Chercheur à l'upvd université de perpignan
via domitia, umr 7194 hnhp du cnrs et cerp
centre européen de recherches préhisto-
riques de Tautavel.

17 H CONFÉRENCE
3 € Adultes

L'île de Pâques

SERS Salle des Fêtes
Sentiers/Préhistoire et Université de Pays Tél: 05 45 24 92 91

SERS SAMEDI
23 Avril 2022
Les Samedis de la préhistoire

SERS 588 rue Montalembert
VISITE COMMENTÉE du PREHISTO - SERS
puis DÉPART en voiture pour LE ROC de SERS

Visite: 14H30
3 € Adultes

17 H CONFÉRENCE
SERS Salle des Fêtes

 Christophe PETIT
Professeur à l'Université
Paris 1 Panthéon-Sorbonne
Co-responsable de l'équipe
Archéologies environnementales,
UMR ArScAn

**Homo a bouleversé son environnement :
Preuves archéologiques**

Conférence: 3 € Adultes
Sentiers/Préhistoire et Université de Pays Tél: 05 45 24 92 91

SERS SAMEDI
14 Mai 2022
Les Samedis de la préhistoire

SERS 588 rue Montalembert
VISITE COMMENTÉE du PREHISTO - SERS
puis DÉPART en voiture pour LE ROC de SERS

Visite: 14H30
3 € Adultes

17 H CONFÉRENCE

 Patrick PAILLET est préhistorien et
maître de conférences, habilité à diriger
des recherches au Muséum national
d'Histoire naturelle et co-responsable
de l'équipe NOMADE (Néandertaliens et
Hommes anatomiquement modernes)
de l'UMR 7194 « Histoire naturelle de
l'Homme préhistorique », Département
« Homme et Environnement », Muséum
national d'Histoire naturelle.

SERS Salle des Fêtes

**Voyage dans Font-de-Gaume inconnue :
une grotte ornée revisitée**

Conférence: 3 € Adultes
Sentiers/Préhistoire et Université de Pays Tél: 05 45 24 92 91

INFOS PRATIQUES

MAIRIE

Ouverture du secrétariat :

Lundi, mardi, mercredi, vendredi 9h-13h

Jeudi 13h30-17h30

Rencontre avec le Maire sur rendez-vous.

En cas d'urgence,
appeler le secrétariat de mairie

Tél : 05.45.24.91.10

Email : mairie.sers16@wanadoo.fr

SITE INTERNET DE LA COMMUNE :

mairie-sers.fr

AGENCE POSTALE

La Poste

Le bourg 16410 SERS

Tél : 05.45.61.39.88

MOUVIBIUS

Transport à la demande personnes âgées,
Personnes handicapées, personnes isolées
15 Route de Vars – 16160 Gond-Pontouvre
Tél : 05.45.95.74.22

GENDARMERIE

Tél : 05.45.62.00.19

4 bld 11 Novembre

16110 La Rochefoucauld

gendarmerie.interieur.gouv.fr

Médiation sociale

Association OMEGA

Tél : 05.45.38.69.83

67 bd Besson Bey

16000 Angoulême

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRANDANGOULEME

ALVEOLE Accueil de loisirs

ALSH communautaire de Dirac

607 route du stade-16410 Dirac

Tél : 05.45.25.59.18

Pauline MAHIEU : 06.86.24.10.66

Aurélie LEBECQUE : 06.45.28.64.45

Email : alsh.dirac@grandangouleme.fr

<http://jeunesse-vde.asso-web.com>

Pôle artistique « L'Epiphyte »

Route de la Boissière-16410 Dirac

Service Culturel de GrandAngouleme

Direction de la Proximité

25 Bvd Besson Bey-16000 Angoulême

lepiphyte@grandangouleme.fr

Tél : 05.45.63.05.67

www.ecole-art-grandangouleme.fr

Relais d'Assistants Maternelles (RAM)

4 rue des écoles-16410 Dignac

Tél : 05.45.66.29.49

Email : ram.dignac@grandangouleme.fr

Déchèterie Dirac

Ouverture de la déchèterie :

Du 15 Oct au 14 Mars

Du Lundi au Samedi :

9h-12h / 14h-17h30

Du 15 Mars au 14 Oct

Du Lundi au Vendredi

8h30-12h00/14h00-18h00

Le Samedi :

8h30-12h00/14h00-18h30

Fermée le dimanche et jours fériés

Route de Périgueux (Dirac/Dignac)

Tél : 05.45.25.04.01

Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)

« Petit à Petit »

4 rue des écoles-16410 Dignac

Tél : 05.45.66.29.49

Email : laep.dignac@grandangouleme.fr

Quand sortir ma poubelle ?

<http://www.plusproptremaville.fr/recherche/#sers>

CORRESPONDANT CHARENTE LIBRE

Claude RICHON

Tél : 05.45.23.03.64

Email : clauderichon.seize@free.fr

CANTON BOEME-ECHELLE

Conciliateur de justice :

permanence à la mairie

de Roulet Saint-Estèphe

Tous les 2èmes jeudis du mois.

RDV à la mairie

Tél : 05.45.66.41.98 ou

05.45.66.30.08

Email : dguillon16@gmail.com

